

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 8 avril 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	28 mars 2024	28 mars 2024
19	13	13 + 1		

Délibération 2024_04_11 : Déclassement de la partie nouvellement désaffectée du chemin de Mounet

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 8 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Sandrine GUIBERT, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI.

Membres absents représentés : Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12032019.021 concernant le lancement de l'enquête préalable au déclassement du Chemin de Mounet du domaine public communal,

Vu la délibération n°03122019-88 indiquant la privatisation du Chemin de Mounet et déterminant le prix de vente à 3€ le m²,

Vu la délibération n°2022_09_06 indiquant le déclassement d'une partie du Chemin de Mounet telle que désignée dans l'enquête publique,

Vu la délibération n°2023_11_03 approuvant la désaffectation de la partie bornée du chemin de Mounet en vue de sa vente,

Vu le plan de bornage indiquant la partie dont la surface de 2a 83ca destinée à la vente aux Grands Moulins de Paris et la partie dont la surface de 11a 32ca destinée à la vente à la Société Agricole TERRE ATLANTIQUE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Prononce** le déclassement des parties du Chemin de Mounet destinées à la vente aux deux acquéreurs (les Grands Moulins de Paris et la Société Agricole TERRE ATLANTIQUE)
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 8 avril 2024
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX